|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| MDE 31/8940/2025 – Yémen - 21 janvier 2025 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | x-FI UA 004/24-3 |
| Le journaliste Ahmad Maher a été libéré | | |
| YÉMEN | | |

Le 18 janvier 2025, le journaliste Ahmad Maher a été libéré de la prison de Bir Ahmad, à Aden, au Yémen. Le 25 décembre 2024, la Cour d’appel du Tribunal pénal spécial basé à Aden l’a acquitté, après qu’il eut été condamné par le Tribunal pénal spécial à quatre ans d’emprisonnement, à l'issue d'un procès manifestement inique, pour diffusion d'informations fausses ou trompeuses, une infraction qui n’est pas reconnue au titre du droit international, et falsification de documents d'identité.

Le 18 janvier 2025, Ahmad Maher a été libéré de la prison de Bir Ahmad, après avoir été acquitté par la Cour d’appel du Tribunal pénal spécial basé à Aden le 25 décembre 2024.

Le 28 mai 2024, le Tribunal pénal spécial a condamné Ahmad Maher à quatre ans d’emprisonnement, à l'issue d'un procès manifestement inique, pour diffusion d'informations fausses ou trompeuses, une infraction qui n’est pas reconnue au titre du droit international, et falsification de documents d'identité.

Cet homme a passé plus de deux ans en détention, au cours desquels il a subi toute une série de violations des droits humains, dont la torture et d’autres mauvais traitements. Pendant sa détention, il a été privé du droit à une défense adéquate, du droit de consulter l'avocat de son choix, du droit à la présomption d'innocence et du droit de ne pas s'auto-incriminer, ce qui a rendu sa détention arbitraire.

Dans une publication sur les réseaux sociaux, le 18 janvier, Ahmad Maher a remercié toutes les personnes qui se sont mobilisées en faveur de sa libération.

**Aucune action complémentaire n’est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**